

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

Commission pour l'aide aux victimes d'actes de violence

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif à la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif à la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence.

Le projet vise, entre autres, à accélérer et simplifier la procédure devant la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et à fixer le montant maximum de certaines interventions financières. Il a également pour but d'élargir le champ de recrutement des membres de la commission et de corriger une erreur antérieure relative au montant de la contribution à verser au Fonds spécial. Le projet a été transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans le mois. (*) modifiant l'arrêté royal du 18 décembre 1986 relatif à la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et l'article 29, deuxième alinéa, de la loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales et autres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>